

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-05/27C

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR « LES FOULEES DE SUD ROUSSILLON »

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	30
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Eliane BERDAGUER, donne pouvoir à Louis SALA
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Jacques FIGUERAS donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU
Manon SABARDEIL donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Suzanne SICARD donne pouvoir à Thierry SOLDÀ
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry DEL POSO

Absents excusés : Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Nathalie PINEAU, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry SOLDÀ

Date de convocation : 30 avril 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de sa compétence promotion du territoire la Communauté de communes Sud Roussillon a créé une manifestation appelée « Les foulées de Sud Roussillon ».

Cette manifestation consiste à valoriser le territoire, elle comporte plusieurs courses 5 km, 10 km, 21 km, courses enfants, marche nordique et une randonnée gourmande.

Il est proposé aux membres du Conseil de modifier la tarification suivante :

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
5 km :	5 €	6€
10 km	10 €	12€
21 km :	18 € pour des inscriptions jusqu'au 30 avril	21 € pour des inscriptions jusqu'au 15 avril
	21 € pour des inscriptions du 1 ^{er} au 31 mai	24 € pour des inscriptions du 16 avril au 29 mai
Course enfants :	Gratuité	Gratuité
Marche nordique :	Gratuité	Gratuité
Randonnée gourmande :	Gratuité	7 € pour les plus de 12 ans

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✚ **APPROUVE** les tarifs ainsi présentés pour la quatrième édition des foulées de Sud Roussillon ;

✚ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget concerné ;

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

